

DEMOCRATISATION DU SPORT AU BURKINA FASO: ANALYSE DU CHANGEMENT SOCIAL ET DES POLITIQUES SPORTIVES.

Boureima COULIBALY,

*Institut des Sciences du Sport et du Développement Humain (ISSDH)/
Université Joseph KI-ZERBO (UJKZ) Ouagadougou, BURKINA FASO
boureima.coulibaly@gmail.com*

Résumé

La démocratisation du sport au Burkina Faso depuis 1984 à 2020 est marquée par différents courants idéologiques dans la mise en œuvre des politiques sportives. De la révolution démocratique et populaire à la social-démocratie en passant par la démocratie libérale des volontés de développer la pratique sportive ont été implantées. Comment les populations et les acteurs se sont-ils appropriés ces changements? La revue documentaire et les entretiens ont été utilisés pour collecter des informations. Les résultats ont montré une prégnance de l'idéologie révolutionnaire sur les attitudes des populations à travers la pratique du sport de masse imposée à tous les niveaux de la société. La démocratie libérale et son prolongement social-démocratie ont plutôt tenté le développement du sport de compétition comme vitrine avec des politiques insuffisamment élaborées et mise en œuvre.

Mots clés: *démocratisation – sport- politique sportive – changement social*

Abstract

The democratization of sport in Burkina Faso from 1984 to 2020 is marked by different ideological currents in the implementation of sports policies. From the democratic and popular revolution to social democracy, passing through liberal democracy, desires to develop the practice of sport have been established. How have the populations and actors appropriated these changes? Document review and interviews were used to collect information. The results showed a resonance of the revolutionary ideology on the attitudes of the populations through the practice of mass sport imposed at all levels of society. Liberal democracy and its extension social democracy have instead attempted to develop competitive sport as a showcase with insufficiently developed and implemented policies.

Keywords: *democratization – sport – sports policy – social change*

1- Introduction

Depuis l'avènement de la révolution, les acteurs politiques tentent de développer la pratique sportive. Plusieurs stratégies sont adoptées ou entreprises en vue d'atteindre des objectifs politiques en rapport avec la santé, la cohésion sociale, l'éducation bref la promotion du burkinabè. La démocratisation du sport entendu ici comme l'égal accès à tous à la pratique régulière d'activités physiques a fait l'objet de plusieurs

tentatives par des régimes politiques comme celle de la Révolution Démocratique et populaire (RDP) du Thomas Sankara (1983-1988), la démocratie libérale de Blaise Compaoré (1989-2014) et la sociale démocratie de Rock Marc Christian Kaboré (2016-2020). Chacune de ces régimes a tenté de mettre l'homme burkinabè dans une position qui est la sienne ou fait du sport selon leurs aspirations politiques. La mise en œuvre de ces politiques sportives impose donc une organisation conséquente à travers le département ministériel du sport. « Peu importe le nombre et la diversité des pratiquants sportifs, peu importe les conséquences sociales et économiques de la mise en œuvre de cette politique de premier choix. Il doit être populaire et démocratique. Son organisation incombe à l'État » (A-R. Baba-Moussa, 2004: 63).

Pour comprendre la démocratisation du sport au Burkina Faso, il s'agit de décrire la difficulté à établir des politiques sportives. On peut invoquer aussi l'organisation du sport importé. Or il s'agit de concevoir l'organisation sportive non pas comme un état, une nature de la société, mais bien plutôt comme une construction originale qui n'est possible que si la greffe tient compte des dynamiques *du « dedans »* et *du « dehors »* selon G. Balandier (1970). Le sport comme un accomplissement à l'œuvre en Afrique, mais sans les africains, expose dès lors le modèle importé à un échec selon les termes de Gouda (1997).

La diffusion du sport s'expliquerait comme le résultat d'une influence minoritaire, celles des élites (technocrates, charismatique et symboliques) renforçant celles des dirigeants politiques, pouvant impliquer une rupture avec les pratiques locales préexistantes, et donc participer à la mutation d'une société traditionnelle.

Pour J. Chevallier (2005), l'introduction du paramètre des politiques publiques soulève une difficulté plus importante encore, relative cette fois à l'impact de l'action publique sur les processus de changement et d'innovation. Il poursuit que la construction de politiques publiques a été, comme l'ont souligné Mény et Thoenig (1989), la traduction concrète de la conception volontariste du rôle de l'État qui a prévalu avec l'apparition de l'État-providence: l'État n'est plus seulement préposé, comme au stade de l'État libéral, au maintien des équilibres existants;

Cette vision nouvelle du rôle de l'État, investi de la responsabilité de tracer les contours et de définir les voies du changement social, à travers le lancement de politiques volontaristes, bénéficie d'un enracinement durable. Le changement apparaît dans les sociétés contemporaines comme une véritable axiomatique, dont dépend la légitimité politique. Il devrait être conçu comme un mouvement lent, diffus, impliquant une évolution en profondeur des valeurs, des représentations et des comportements sociaux.

Les stratégies sur lesquelles reposent l'analyse des politiques sportives sont axées autour de quatre catégories qu'il désigne dans son analyse de l'organisation du sport au Bénin sous le terme de « facteurs de développement », c'est à dire, l'ensemble des éléments « permettant, lorsqu'ils sont combinés en programme, de développer les divers éléments de la situation et d'améliorer également le niveau sportif existant » (Gouda, 1986 :43). Il s'agit: de la politique sportive; des ressources financières mises à la disposition des structures organisant le sport; de la

qualité et de la quantité du personnel chargé d'animer, encadrer et former des sportifs; de la qualité et de la quantité des installations et équipements sportifs.

2- Méthodologie

La recherche est à priori qualitative. En ce sens que l'analyse du discours et du récit de vie des acteurs constitue du groupe cible est indispensable. Néanmoins, cette approche ne saurait s'éloigner de l'obtention des données quantifiées de façon générale. La nature de cette recherche est donc mixte. L'approche quantitative d'investigation vise à recueillir des données observables et quantifiables.

Dans cette recherche, nous avons utilisé la méthode descriptive et analytique. Dans le champ des activités physiques et sportives, la description va consister à disséquer les facteurs de développement pour identifier les éléments qui permettent de pouvoir mesurer les efforts déployés pour qu'il ait changement dans la société burkinabè dans le domaine des APS. L'approche qualitative va s'intéresser aux informations portant sur les politiques sportives comme moyens et processus à la modernisation et à l'innovation dans la société burkinabè.

La technique de choix raisonné est utilisée pour tous les responsables engagés par l'adoption du programme d'activité sectoriel sont concernés par cette recherche. Ce sont des acteurs stratégiques, les dirigeants. C'est à eux de pouvoir, dans leur programme d'activités, d'introduire et maximiser sur les changements à opérer dans les activités physiques et sportives. Ils constituent les personnes ressources de l'élaboration et l'adoption des politiques sportives.

On peut ainsi avoir un « point de vue » plus proche des destinataires finaux et des utilisateurs réels ou potentiels du développement, qui prenne en compte leurs réactions aux opérations de développement mises sur pied à leur intention.

L'entretien est adopté avec comme support le guide d'entretien pour les élites. Les informations sont ensuite retranscrites pour une analyse de contenu. L'enregistrement audio est fait avec un dictaphone électronique dans le cadre des entretiens semi-structurés et le focus group réalisés avec les personnes ressources retenues. Les données ont été retranscrites pour une analyse de contenu thématique basée sur les aspects politiques et les facteurs de développement.

La recherche documentaire a été utilisée à travers l'analyse des textes officiels (lois, décrets, archives, thèses, mémoires, articles de presse...).

3- Résultats

3.1- Les politiques en matière d'APS durant la période révolutionnaire

Pendant le régime révolutionnaire de 1983 à 1987, la vision ou les orientations en matière de sport ont pris une tournure. L'arrivée au

pouvoir du CNR (Conseil National de la Révolution) avec à sa tête le Capitaine Thomas SANKARA et la mise en œuvre du processus de transformation de la société ne se traduisent pas par des mesures uniquement politiques et économiques; étroitement associée à celles-ci, la volonté d'institutionnaliser aussi le sport est d'emblée proclamée et inlassablement réaffirmée. Le sport conquiert ainsi rapidement une position centrale dans le discours politique dominant. Il est l'expression d'une nouvelle politique manifestée par la définition d'une sorte d'objectif sacré vers lequel doit se tendre l'énergie de tout le peuple: la réconciliation de la santé du corps avec celle de l'esprit.

Pour la première fois dans l'histoire du Burkina indépendant s'élabore, tout au moins au niveau du discours, un projet sportif en tant que tel. On chercherait en vain les traces d'une quelconque politique nationale du sport dans le Burkina d'avant août 1983. C'est donc bien, en ce domaine également, d'une rupture profonde qu'il s'agit avec le régime du CNR.

On voit bien ici une volonté de réappropriation du sport et des activités sportives en fonction d'une vision nouvelle, endogène, des réalités socio-culturelles. Le sport occidental est vu par le révolutionnaire comme un sport impérialiste. Officiellement, cette volonté de diffusion du sport dans toute la société est justifiée par un désir de « démocratisation » du sport, car « un peuple sportif est un peuple sain et un peuple sain est un peuple producteur ». Thomas SANKARA (Discours d'Orientation Politique du 2 Octobre 1984). Le projet prend véritablement corps avec le message à la nation présenté par le président du Faso, à l'occasion du deuxième anniversaire de la Révolution Démocratique et Populaire (RDP): « Parce que nous voulons une société saine, bien équilibrée, assurée sur ses jambes, fraîche d'esprit et de corps, la RDP a décidé d'introduire le sport à tous les niveaux de la vie de ce pays. Il a été décidé que le sport sera au cœur de toutes les préoccupations des Burkinabè. Le sport jouera dans la vie. En nous amenant à nous surpasser dans chaque épreuve, le sport cultivera en nous l'esprit de combativité » (SANKARA in Carrefour africain, 4 Octobre 1985).

Dans ce schéma, la valorisation des activités physiques et du sport permet de donner une visibilité aux actions entreprises; elle favorise l'intégration sociale et politique des jeunes et des adultes, l'attachement au régime, et conduit à la construction d'un nouvel univers symbolique de pratiques et de représentations. Le sport est l'occasion de manifestations collectives grâce auxquelles le pouvoir révolutionnaire s'efforce de capter à son profit la conscience émotionnelle d'appartenance.

Mais, dans l'esprit du CNR, le sport se doit d'être plus que cela et participer aux transformations sociales entreprises pour atteindre l'objectif révolutionnaire. Son message est d'affirmer que le peuple ne pourra compter que sur ses propres forces et que chaque citoyen doit chercher en lui-même la dynamique nécessaire. Le sport apparaît donc bien comme un relais de la politique; il bat le rappel des masses et participe à la mobilisation par un travail s'exerçant sur l'individu et sur les foules. Dans le discours révolutionnaire, il se situe au rang des valeurs positives à promouvoir et renvoie à une transformation qualitative de l'ordre social. Comme toutes les révolutions, celle qui s'installe le 4 août 1983 en Haute Volta s'est donnée pour objectifs d'opérer des changements radicaux dans

tous les domaines, y compris celui du sport.

Conformément à cette logique, une dissolution des structures fédérales est intervenue le 21 novembre 1983 avec, en remplacement, la mise en place d'une autre organisation, en lieu et place des fédérations, pour gérer le sport et l'ensemble des disciplines sportives.

Selon toujours notre interviewé, « *D'ailleurs, sur certains points, l'héritage de cette période est encore vivace au sein de la population jusqu'à un moment et aujourd'hui avec un impératif de santé* ».

Selon un responsable de formation à l'INJEPS, « *en matière de formation des cadres, avec la suspension momentanée des structures sportives, la formation de professorat adjoint d'EPS est à ses débuts. La coopération française était encore présente avec ses coopérants enseignants, mais stratégiquement la coopération sportive ne semblait plus aussi vivace*. Le centre d'intérêt s'était légèrement tourner vers la Chine et la Corée. Le stade du 4 Août, du nom de la révolution sera d'ailleurs l'œuvre des Chinois en termes d'infrastructures sportives.

La période révolutionnaire avec son idéologie socialiste a permis de rompre avec les précédents, en faisant du sport et des activités physiques, un outil de santé et de bien-être pour l'ensemble de la population et plus précisément chez les fonctionnaires afin de les rendre plus productifs. Ainsi des changements sont constatés dans le comportement des populations avec l'engouement prononcé aux APS. C'est sous cette période que le Burkina Faso a connu la réalisation de la toute prestigieuse infrastructure sportive grâce à la coopération chinoise partenaire de l'idéal révolutionnaire. Cette période a été en rupture avec le système olympique considéré comme impérialiste.

Cette période s'est estompée en octobre 1987 pour rentrer dans un régime démocratique libéral et socio-démocratique.

3.2- Les politiques sportives sous la démocratie libérale

Sous le renouveau démocratique dirigé par le Président de la République Blaise Compaoré de 1988 à 2014, la rupture s'est établie avec les principes de politiques révolutionnaires en matière de sport. Un formateur à l'INJEPS au cours de notre entretien indique que « le sport au départ n'a pas été quelque chose d'essentielle dans les politiques nationales de développement ».

Tous les cadres techniques du ministère approuvent effectivement l'existence de cette loi mais sans document officiel de politique nationale des sports élaboré et adopté que celle récente de 2007 dont le plan d'action vient d'être adopté en 2010.

Une autre orientation était celle de l'éducation de la jeunesse à travers le sport. Un accent est mis l'occasion sur l'EPS à l'école avec comme marchepied du sport national le sport scolaire et universitaire dans les années 1974. Ce qui a abouti à la création du sport scolaire suivant le décret le décret n° 74/313/PRES/JSC du 5 septembre 1974 puis deux ans plus tard la création de l'INJEPS en 1976 de formation des enseignants d'EPS grâce à la coopération française.

En Juillet 2007, nous avons assisté à l'adoption d'une politique nationale

des sports suivant le décret 2007-590PRES/PM/MSL/MEF du 25 septembre 2007. La vision qui sous-tend la présente politique nationale des sports repose sur les valeurs universellement reconnues au sport et que le Burkina Faso entend capitaliser pour le bien être de ces populations. L'objectif global est de faire du secteur sport un outil de développement social et économique, un moyen de rayonnement international et un facteur de renforcement de la coopération avec les nations.

Le rapport diagnostic de la politique nationale des sports (2007-2013) se montre que l'offre sportive est peu évolutive et marquée par des inégalités persistantes. La composante sport pour tous a été marquée pour la dynamisation de la pratique avec son institutionnalisation par la création d'une direction;

A y voir de près, selon le directeur général de la statistique sectorielle (DCESS), il indique « Le sport pour tous est des moindres à cause son institutionnalisation embryonnaire. Or, l'Etat, à travers le ministère des sports et des loisirs doit jouer son rôle de service public et faire du sport pour tous son axe important aux bénéfiques du plus grand nombre ».

Ces acquis sont certes importants mais restent en deçà des objectifs fixés. En effet, le DCESS indique stipule que « la mise en œuvre de la politique nationale des sports (PNS) a été négativement impactée par l'insuffisance des ressources financières. En outre, le transfert des compétences et des ressources en matière de sport et de loisirs aux collectivités territoriales permet d'élargir la pratique du sport et des loisirs à la base ».

Les résultats ont montré une médecine du sport à l'état embryonnaire, une pratique du sport pour tous émergente. Les contraintes qui entravent sa pratique sont principalement les pesanteurs socioculturelles, la méconnaissance des bienfaits du sport, l'insuffisance des infrastructures sportives adéquates, de personnels qualifiés et l'insuffisance de la sensibilisation / communication.

Le véritable problème qui entrave l'émergence du sport de haut niveau demeure non seulement l'insuffisance et le mauvais état des infrastructures sportives mais aussi et surtout l'insuffisance des ressources humaines et des moyens financiers.

Cependant, l'ensemble du financement du sport et des loisirs reste faible. Aussi, est-il nécessaire de les accroître à travers la diversification des sources de financement afin de tendre vers l'autonomisation des structures. Des indépendances jusqu'à nos jours, l'Etat est resté le seul et principal bailleur de fond du sport dans son ensemble selon les acteurs interviewés.

Au niveau de l'amélioration des cadres d'évolution et des conditions de pratique du sport, les avancées majeures ont été enregistrées dans les domaines de la formation des cadres techniques et administratifs, l'appui technique aux structures sportives, la création d'une direction de la médecine du sport, la mise en œuvre du transfert des compétences et des ressources en matière de sport et des loisirs aux collectivités territoriales et la transformation de l'INJEPS en Institut des Sciences du Sport et du Développement Humain (ISSDH) rattaché à l'Université Joseph KI-ZERBO. A travers ce rattachement à l'université, quatre filières de formation sont proposées avec les programmes d'enseignement. Il s'agit de l'éducation et motricité humaine ou éducation physique et sportive (EPS),

l'entraînement sportif (ES), éducateur physique pour l'encadrement du sport-santé et enfin le management marketing du sport.

Dans l'aspect des infrastructures sportives, les résultats montrent qu'elles demeurent insuffisantes et inégalement réparties sur le territoire national. Selon le responsable de l'office de gestion des infrastructures sportives, « la plupart des infrastructures sportives identifiées sont de trois ordres: les stades, les plateaux omnisport et les terrains sur terre battue clôturés ou non. Nous considérons que les terrains non clôturés sont des espaces réservés pour la plupart aux activités sportives et ne disposent pas d'équipements sportifs là-dessus. Sur les trois stades de plus 10.000 places, seul le stade du 4 Août peut abriter les compétitions internationales ».

4- Discussion

Pendant le régime révolutionnaire de 1983 à 1987, la vision ou les orientations en matière de sport ont pris une tournure. L'arrivée au pouvoir du CNR (Conseil National de la Révolution) avec à sa tête le Capitaine Thomas SANKARA et la mise en œuvre du processus de transformation de la société ne se traduisent pas par des mesures uniquement politiques et économiques; étroitement associée à celles-ci, la volonté d'institutionnaliser aussi le sport est d'emblée proclamée et inlassablement réaffirmée. Le sport conquiert ainsi rapidement une position centrale dans le discours politique dominant. Il est l'expression d'une nouvelle politique manifestée par la définition d'une sorte d'objectif sacré vers lequel doit se tendre l'énergie de tout le peuple: la réconciliation de la santé du corps avec celle de l'esprit.

Officiellement, cette volonté de diffusion du sport dans toute la société est justifiée par un désir de « démocratisation » du sport, car « *un peuple sportif est un peuple sain et un peuple sain, est un peuple producteur* ».

Thomas SANKARA (Discours d'Orientation Politique du 2 Octobre 1984).

La période révolutionnaire avec son idéologie socialiste a permis de rompre avec les précédents, en faisant du sport et des activités physiques, un outil de santé et de bien-être pour l'ensemble de la population. Ainsi des changements sont constatés dans le comportement des populations avec l'engouement prononcé aux APS.

Ces résultats convergent avec les travaux de Gouda (2011; 2010; 2000), Bouzougoula (2012), Baba-Moussa (2004), selon lesquels la démocratisation du sport en fonction de l'appareil idéologique d'Etat et le développement dans le secteur des APS connaissent des ruptures et continuités. Cette rupture s'est aussi constatée du point de vue idéologique en termes de choix politique:

Cette période correspond à la démocratie libérale (période de 1988-2014 avec son prolongement dans la social-démocratie) qui tente de fonctionner ainsi sans trop de certitude en matière de ressources pour cette stratégie de développement.

En matière de financement et d'investissement, les résultats montrent que l'Etat est seul et principal bailleur de fond du sport burkinabé, le budget alloué au sport ne comprend que le fonctionnement et le salaire des

agents. Or le Ministère qui est selon l'expression de Gouda (1986), « le parent pauvre du gouvernement » n'a pas les moyens d'assurer pleinement ce rôle.

On comprend alors que le sport de performance est un outil indispensable pour rechercher une cohésion sociale fictive autour des résultats du football qui ne sont que des mirages car ne découlent d'aucune construction nationale. Ces résultats corroborent avec ceux de Y. Fatès (1994: 56) selon lesquels « le sport de haute performance est un véritable appareil idéologique d'État. Outil au service de la représentation nationale sur le plan mondial, il témoigne positivement en faveur de l'État ». Le sport d'élite prime plus que tout autre type de pratique. Cependant, si les performances sportives sont symboles de réussite, elles ne sont en aucun cas signes de développement. Comme le souligne Fates (1994: 99), « celui-ci est mesuré par le niveau de consommation (alimentation) mais aussi par le niveau d'instruction, l'état sanitaire (la mortalité) ainsi que le degré de protection de l'environnement. Il faut d'autre part y adjoindre le progrès dans le sens de l'égalité juridique et sociale entre les hommes et les femmes, les libertés publiques (politiques et civiques) ».

Les résultats vont dans le même sens que ceux de Kemo-Keimbou (2004 :13) explique que « l'interventionnisme de l'Etat dont le corolaire est l'émergence d'un service public qui assure de façon exclusive la gestion et le contrôle du mouvement sportif, a ainsi limité son financement en excluant notamment les collectivités locales et les entreprises privées. Par conséquent, le désengagement total de l'Etat n'est pas gage de développement sportif ». Afin de répondre à la question qui construit et maintient le secteur des relations sociales? Meynaud trouve une seule réponse: l'Etat. C'est en cela qu'il justifie le fait que la majorité des comités nationaux olympiques dépendent de subventions de l'Etat pour l'accomplissement de leur mission, notamment par l'envoi d'athlètes aux jeux.

En plus, l'inadéquation du type d'emploi formé aux réalités de la vie du département et partant du sport et développement par le sport. Ces résultats sont corroborés par les travaux de P. Bouchet et M. Kaach (2004 :18) « Il faut souligner, avec insistance, que le sous-développement de la pratique sportive est encore pénalisée par la faiblesse de l'encadrement qui demeure, avec la rareté des équipements sportifs, le point noir du sport africain francophone. Les cadres, très peu nombreux et ayant reçu pour la plupart une formation technique de base, souffrent souvent d'un manque de recyclage et de perfectionnement, surtout que les sciences et techniques des activités physiques et sportives évoluent très rapidement ».

Ces derniers, les élus, ont alors mis en place des politiques publiques, au service de la masse, pour la mobiliser et s'adjuger son vote. A l'inverse, après les indépendances, « l'Etat et la société [en Afrique subsaharienne s'interpénétreraient à un degré tel qu'ils se confondraient l'un dans l'autre» (Otayek, 2000 : 123) car les élus politiques ont remis à l'ordre du jour les réseaux de fonctionnement de l'ethnicité pour accroître les chances de se faire réélire et garder leur pouvoir.

Faire coexister deux systèmes, l'un institutionnalisé sur le modèle occidental et l'autre informel avec une empreinte culturelle locale est voué

à l'échec. C'est le développement du communautaire soit de l'informel qui permettra la pérennisation de l'institution sportive, soit le sport moderne représentatif de l'Etat.

Certains auteurs relèvent la responsabilité de l'Etat, qui dans ces pays, s'arroge par une législation contraignante, le monopole de l'organisation du sport sans mettre en place une politique cohérente de gestion et de financement, d'encadrement et de création d'infrastructures (S. Gouda, 1997; C. Kémo-Keimbou, 2002).

Pour d'autres, c'est le modèle olympique de la compétition qui serait inadapté aux contextes politiques, culturels et socio-économiques des pays (Gouda et Chifflet, 1991); Gouda par exemple, en conclut que c'est dans la mesure où les choix sportifs tiendront compte des finalités du développement, c'est-à-dire un mieux-être et un relèvement sensible du niveau de vie des peuples africains que, par leurs apports spécifiques, les APS contribueront à la promotion de l'homme africain (Gouda, 1986).

5- Conclusion

En définitive, le développement du sport sur le modèle de la compétition olympique semble avoir montré ses limites dans les pays africains et l'alternative serait à rechercher dans d'autres voies notamment l'utilisation du "sport comme facteur de développement économique et social" (thème du colloque international de Rabat en mars 2002). La question que cela suscite est de savoir si l'organisation du sport dans les pays en voie de développement tient compte de cette réalité. En plus, il s'agit de faire du sport un moteur de changement social c'est-à-dire que l'accès libre de la pratique d'activités physiques et sportives permet d'adopter de nouveaux comportements, de nouvelles attitudes. Ceux-ci permettront de consolider la forme physique de l'homme, faciliter son intégration dans divers groupes sociaux de référence et renforcer les liens sociaux entre les différents membres des communautés.

Le développement du sport dépend en grande partie des cadres sportifs. Leur formation universitaire apparaît comme nécessaire pour une politique réaliste. D'abord parce que la recherche propre aux problèmes sportifs des pays en développement est une nécessité qui doit éviter de reproduire mécaniquement les modèles européens. Ensuite, parce qu'une formation universitaire permet de différencier les capacités nécessaires aux enseignants d'éducation physique (dont les effectifs doivent couvrir les besoins de l'enseignement et pas plus), aux cadres techniques et administratifs du sport (en fonction des seuls besoins du pays) et aux experts qui se destinent au marché du sport.

En l'état actuel des choses, les fonds alloués par l'État aux ministères des Sports ne permettent pas d'envisager l'application d'une politique nationale d'envergure. La question première est celle de la nécessité, pour l'État, de choisir le sport comme activité prioritaire pour ses investissements. La réponse semble être négative, et il est alors plus juste d'envisager des aides financières sélectives réservées à:

– un nombre réduit de sports choisis par l'État pour sa représentation internationale (construction de l'identité nationale);

- des opérations locales répondant au principe de développement intégré avec les autres besoins sociaux, culturels et économiques (projets intégrés de districts ou de quartiers, insertion socioprofessionnelle des jeunes, préservation de l'environnement, etc.);
- des besoins pour un fonctionnement pédagogique efficace de l'éducation physique.

Pour la période allant de 1960 à 1982, et de 1988 à 2016, l'absence et les documents d'orientation du sport n'ont pas permis de pouvoir opérer des changements sociaux.

Pour la période 1983-1987, l'idéologie révolutionnaire a, dans son orientation politique de gauche, socialiste fondée sur la culture imposée un retour à la culture locale (habillement, l'alimentation...). Le développement du sport se fait en fonction de l'économie du pays. Ce qui a permis de mettre l'accent sur le sport de masse et suspendre les fédérations sportives estimées non démocratiques et la participation aux compétitions internationales jugée insupportable par l'économie nationale. Toutes les énergies sont focalisées pour le bien-être de l'ensemble des populations des quartiers des villes et des villages. Ce qui a permis d'engranger des acquis qui n'ont pas pu être consolidés après la révolution au regard de la rupture avec cette idéologie.

Cette recherche nous permet d'opérer une rupture avec les conceptions selon lesquelles les besoins des populations ne trouvent pas totalement leurs réponses dans les idéologies comme base de développement. Elles doivent se baser sur les réalités existantes et de ne compter que sur ses propres ressources à travers la participation de toute la communauté aux initiatives de changement social.

6- Références bibliographiques

BABA-MOUSSA Abdel-Rahamane, (2004), « L'organisation du sport au Bénin. Continuités et ruptures depuis 1990 ». *STAPS*, n°65, pp 61-78.

BALANDIER George (1970) *Sociologie des mutations* Editions Anthrope, Paris.

BOUCHET, Patrick et KAACH Mohammed (2004) Existe-t-il un « modèle sportif » dans les pays africains francophones? *STAPS*, vol. 65, no 3, pp. 7-26.

BOUZOUNGOULA Joseph (2012), *Sports, identités culturelles et développement en Afrique Noire Francophone. La sociologie des jeux traditionnels et du sport moderne au Congo-Brazzaville*. Paris, L'Harmattan.

Carrefour africain du 30 novembre 1985.

Carrefour africain, 4 Octobre 1985.

CHEVALLIER Jacques (2005) « Politiques publiques et changement social ». *Revue française d'administration publique, ENA*, n° 115, pp. 383-390

CHIFFET Pierre & GOUDA SOUAÏBOU (1992). « Sport et Politique nationale au Bénin de 1975 à 1990 », *STAPS*, Edition ARAPS-PUG n°28, 71-81. DOI : <https://doi.org/10.4000/lectures.19281>

FATES Youcef (2009), *Sport et Tiers-monde*, Paris, PUF.

GOUDA Souaïbou (1986), Analyse organisationnelle des activités physique et sportives dans un pays d'Afrique noir: Le Bénin. Thèse de doctorat 3e cycle en sociologie du sport, Université Joseph Fourier Grenoble I, sciences sociales 1986.

GOUDA Souaïbou (1997), Etats, Sports et Politiques en Afrique noire francophone: Cas du Bénin, du Congo, du Niger et du Sénégal., Thèse de Doctorat de l'Université Joseph Fourier, Grenoble (France).

GOUDA Souaïbou (2000), Sports et activités physiques en Afrique noire francophone: Changements et objet de changement dans les politiques gouvernementales. Actes de congrès. In 8ème congrès mondial du sport pour tous, sous la direction de Clermont Simard, Guy Thibault et al. Québec, p. 253-267

GOUDA Souaïbou (2010), « Sport et développement au Bénin de 1990 à 2010: Système d'action collective et logiques managériales. In Mosaïque. Revue interafricaine de philosophie, littérature et sciences humaines, n°010 Institut Supérieur de philosophie et des sciences humaines de Lomé (Togo), p 229-249

GOUDA Souaïbou, (2010, « Sports, Identités Culturelles Et Développement Dans l'Espace Francophone: France, Bénin, Congo, Niger et Sénégal », In Journal of Global Business Administration, Université du Québec en Outaouais, vol 2, n°2, p. 150-162.

KEMO KEIMBOU David Claude (2004). « L'Etat et le sport au Cameroun. Rhétorique et réalité des politiques sportives en Afrique Noire de 1960 à 1996 », Afrique francophone et développement du sport: du mythe à la réalité? Paris, l'Harmattan.

MÉNY Yves, THOENIG Jean Claude, (1989), *Politiques publiques*, PUF, Coll. Thémis,

MEYNAUD Jean (1966), *Sport et Politique*, Paris, Edition Payot.

OTAYEK René, (2000), *Identité et démocratie dans un monde global*. Paris, Presses de la FNSP.

Loi 03/96/ADP portant organisation et développement de l'éducation physique et des activités sportives au Burkina Faso

Zatu du 13avril 1988 et Kiti du 22 janvier 1988